



# 2024

## INTERNAT DES LYCEENS TMD

En application de l'acte n°1-18 du conseil d'administration réuni en sa séance ordinaire du 7 novembre 2023 et de la délibération du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en date du 7 juillet 2023

Forfait annuel

**1 764,00€**

Janvier à mars :

529,20€

Avril à juillet :

548,80 €

Septembre à

décembre :

686 €

Montant mensuel des prélèvements  
automatiques

janvier : 180 €

février : 180 €

mars : 169,20 €

avril : 185 €

mai : 185 €

juin : 178,80€

octobre : 230€

novembre : 230 €

décembre : 226 €